

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
de BAN-DE-LAVELINE

SEANCE du JEUDI 13 OCTOBRE 2016

- Validation de modifications de compétences de la Communauté de communes Fave Meurthe Galilée, afin de les harmoniser avec celles des cinq autres communautés de communes, en vue de la fusion/intégration dans la future Communauté d'agglomération à effet du 1^{er} janvier 2017
Election du délégué communal au sein de la future Communauté d'agglomération : **Monsieur Stéphane DEMANGE** (*maire de Ban-de-Laveline*)
- Décision de mettre en place un service de garderie sans cantine de 11h30 à 12h30, **pour une période d'essai**, du 03 novembre au 16 décembre 2016 inclus ; à l'issue, un bilan sera dressé et ce service supplémentaire sera prorogé ou supprimé.
- Décision d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2017, aux contrats collectifs proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges, pour la prévoyance et pour la mutuelle complémentaire, en faveur des agents communaux

Information :

Centre aéré sur Ban-de-Laveline du lundi 24 au vendredi 28 octobre 2016 (géré par les Francas des Vosges, en collaboration avec la Communauté de communes Fave Meurthe Galilée

Le 14 octobre 2016

Le Maire,
Stéphane DEMANGE


